

Aquaculture ou masse salariale, l'avis critique du CESEM sur la vie du département



Treize rapports... c'est l'inflation pour les cerveaux des élus du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM) qui ont pour mission de proposer des pistes sur les rapports qui régissent l'activité du département, et qui seront votés ce jour en Séance plénière. Déjà du flou et des incertitudes que le Conseil départemental devra corriger...

[Page 2](#)

Education

Ecole de gestion : bilan de la première année avec les premiers résultats



Justice

«Des accusations qui ne devraient pas faire partie de l'univers de ces enfants»



[Page 5](#)



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Plénière

Aquaculture ou masse salariale, l'avis critique du CESEM sur la vie du département



La problématique de la masse salariale âprement débattue pour livrer un conseil optimum

Treize rapports... c'est l'inflation pour les cerveaux des élus du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM) qui ont pour mission de proposer des pistes sur les rapports qui régissent l'activité du département, et qui seront votés ce jour en Séance plénière. Déjà du flou et des incertitudes que le Conseil départemental devra corriger...

C'est par une minute de silence en mémoire de son deuxième

vice-président, Kamiloudine Djanffar, décédé la semaine dernière, que débutait cette séance plénière du CESEM. L'électrification et son enveloppe de 5 millions d'euros, c'est le premier rapport à être examiné, et surtout critiqué. Il n'est en effet pas actualisé, en évoquant un Contrat de projet Etat-région « en cours de finalisation », alors qu'il a été signé par Manuel Valls pour un participations de l'Etat de 5,4M€, et propose un chiffrage incertain, « Le coût des opérations prévues est estimé à 9,5 millions

d'euros, or, les engagements financiers identifiés s'évaluent à 5M €. Comment comprendre un tel montage financier ? » Un programmation pluriannuelle est demandée, notamment pour l'électrification rurale.

Autre rapport qui passe mal, celui portant sur la création d'emplois saisonniers « vacances », « sans que les besoins ou le public concernés soient précisés ». Il passe d'autant plus mal que, comme le rappellent les conseillers économiques, « les recommandations maintes fois avancées par diverses instances (Chambre régionale des comptes, Contrôle de légalité, avis du CESEM, audits internes ou diligentés à la demande du Conseil départemental...) ont suffisamment mis en exergue la nécessité de dégager des marges de manœuvres financiers sur le chapitre des charges de personnel.

Des emplois à durée évolutive...

Une remarque qui vaut pour le rapport proposant l'emploi de CUI (Contrat Unique d'insertion, financés à 95% par l'Etat) : « par le passé, il s'est avéré que l'insertion des personnes s'est faite au sein du Conseil Départemental, par un basculement des CUI en CDI, soit une pérennisation d'un emploi qui se voulait à durée déterminé, aggravant un peu plus les charges du personnel. » S'il devait être adopté, le CESEM appelle au déploiement de ces CUI dans les secteurs comme le soutien scolaire, la médiation de proximité ou la surveillance de sites touristiques.

La gouvernance du futur musée était aussi à l'honneur avec la

recommandation d'un recours à un personnel scientifique, régisseur d'œuvres, etc., et appelle à « une ligne de conduite aussi claire que celle de l'Etat qui s'est engagé de manière claire avec des contributions financières ».

Pendant que l'aquaculture était totalement repensée hier matin en préfecture, les élus du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM), donnaient un avis favorable à la participation annuelle du département à l'entreprise Aquamay. Une subvention de 130.000 euros qui permet à la société qui approvisionne en alevins les centres aquacoles, de sauver temporairement les meubles.

Avoir des perspectives

Ce n'est pas un blanc seing du CESEM qui demande au département de faire un vrai effort dans les perspectives à donner à un secteur « à fort potentiel en terme de création d'emplois et d'exportation », pour reprendre leurs termes, en interrogeant : « Pourquoi autant de lenteur dans la rédaction du schéma de la part des services du département ? »

Peu de suites ont été données depuis l'étude du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDAM) rendue en octobre 2013. On assiste à un paradoxe : un CESEM qui se demande si « après avoir atteint un niveau de production record de plus de 250 tonnes en 2003, (...) l'objectif de 1 000 tonnes d'ici 2020 fixées par l'étude sur le SRDAM pourrait être atteint à court terme », alors que la refonte telle qu'elle

a été proposée en préfecture n'évoque aucun volume, pire, « déclarer des surfaces exploitables, c'est déjà connaître ce qui sort et entre du le lagon », glissait le chercheur du CNRS Marc Trousselin.

Schéma directeur ou Aquaculture façon AMIE du CNRS ? Département et Etat doivent absolument déterminer les points communs aux deux démarches et définir une ligne directrice commune en matière d'aquaculture.

Un rapport concerne la formation des élus, ce dont se réjouit le CESEM qui demande à en bénéficier, et qui souhaite des cessions sur place à Mayotte. Les problématiques du foncier amènent à se pencher sur des mesures en faveur de l'exploitation des biens agricoles en indivision dans les départements d'outremer, et particulièrement à Mayotte où nombre de terrains familiaux sont en indivision. Cette initiative pourrait éviter que certains propriétaires soient obligés de se séparer de leur bien lors de l'acquittement de la taxe foncière, juge le CESEM, « grâce à un rapport d'échange ». Difficile à appliquer à Mayotte néanmoins, juge les élus, qui demandent l'identification d'un opérateur foncier pertinent, du type SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Enfin, le CESEM soutient l'initiative du département à engager des conventions de partenariat éducatif avec les communes, les établissements d'enseignement et les associations éducatives.

Anne Perzo-Lafond

Aérien

Air Madagascar: des pilotes interdits de sortie du territoire malgache !

La grève d'Air Madagascar prend décidément un tour judiciaire particulièrement inattendu. Une perquisition a été effectuée au domicile du délégué du personnel d'Air Madagascar, hier mardi après-midi indique l'Express de Madagascar. L'homme est poursuivi pour «atteinte à l'économie nationale», «association de malfaiteurs» et «divulgation de fausses nouvelles». Il est placé en garde à vue depuis samedi dernier.

Selon les services de polices malgaches, cinq autres pilotes ainsi qu'un mécanicien sont, pour leur part, frappés depuis hier d'interdiction de sortie du territoire... une situation pour le moins délicate compte tenu de leur métier. Leurs auditions devaient reprendre aujourd'hui.

Pénalisée par une grève du personnel qui dure depuis le 15 juin, la compagnie doit également composer avec des pertes qui s'élèvent à plus de trois millions et demi de dollars, ce qui avait conduit le ministre malgache des transports à affirmer que la compagnie est en état de cessation de paiement. Les rotations des vols sont encore fortement perturbées, entre Mayotte et la Grande Île comme sur l'ensemble des destinations desservies par la compagnie, avec de nombreuses annulations.

Immigration clandestine

Ecole de gestion : bilan de la première année avec les premiers résultats



Quelques étudiantes de l'ESCG s'étaient penchées sur le projet d'implantation d'un magasin de produits locaux

Les résultats sont tombés, ils sont plutôt bon. Rebondissant le succès remporté lors de son lancement, l'ESCG déménage pour des locaux plus grands. Zoom sur cette première école de gestion privée de Mayotte.

Il y a un an, l'Ecole supérieure de Commerce et de Gestion de Mayotte ouvrait ses portes. Née de la volonté de Karim Essoulamy, expert comptable et de Nouriati Chiabidine, Entreprendre au Féminin, de proposer une spécialisation de qualité aux étudiants mahorais, elle tire aujourd'hui son bilan.

Sur 60 étudiants inscrits en début d'année, dont deux tiers de filles, 56 sont allés

jusqu'au bout de l'examen de passage en deuxième année de BTS. Les premiers résultats sont tombés : 30 élèves sur 55 passent en 2ème année, et auxquels il faudra rajouter les admis à l'issue des rattrapages. « Nous sommes plutôt contents, car c'est plus de la moitié », se réjouit Jessica Montaner, Directrice adjointe et chargée de communication de l'ESCG

Ils poursuivront les cursus choisis en première année, alors que l'école va proposer une nouvelle offre pédagogique, comme le détaille la jeune femme : « les nouveaux venus intègreront le BTS Assistant de gestion PME-PMI, avec 3 options, « Ressources humaines », « Marketing et

communication », et « Finances et Comptabilité ». L'école est en concurrence avec les autres BTS des lycées publics. L'inscription est fixée à 330 euros par mois, « ce sont souvent des élèves qui reviennent de métropole après avoir subis des échecs répétés », précise Jessica Montaner, « ils ont généralement un Bac STMG ou ES. » Certains travaillent pour payer leurs études.

Tutorats d'entreprises

Quelques étudiantes de l'ESCG s'étaient penchées sur le projet d'implantation d'un magasin de produits locaux. Quelques étudiantes de l'ESCG s'étaient penchées sur le projet d'implantation d'un magasin de produits locaux. Là, ils vont trouver un cadre et un accompagnement à la hauteur de l'enjeu : former les futurs managers mahorais. Etant donné le niveau scolaire général, le travail est conséquent : « leur emploi du temps est très lourd, avec de nécessaires remises à niveau en français et en anglais. Pour aborder l'anglais des affaires, il faut déjà maîtriser les bases de la langue », commente la jeune femme.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels, un cadre des Services fiscaux enseigne la Fiscalité par exemple.

Mais la force de l'école réside dans un tutorat d'un chef d'entreprise qui suit le jeune et lui permet d'effectuer un stage : « ils sont en immersion dans les entreprises depuis le 18 mai, et nous avons de

bons échos. L'un d'entre eux a été envoyé au guichet de la banque qui le parraine. » Les épreuves de fin d'année sont les mêmes qu'au niveau national, avec l'arrivée de professeurs extérieurs pour faire passer les BTS communication. Un BTS Bachelor est proposé avec une 3ème année dans les mêmes options que le BTS.

L'ESCG déménage et investit 330m² au Centre Maharadja (en face de HD) : « il y aura 5 salles de cours, et un labo de langue, une cafet, un parking.... »

Les inscriptions sont en cours, « avec des places limitées à 120 étudiants et un partenariat cette année avec le site l'Etudiant mahorais. »

Anne Perzo-Lafond

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Justice

«Des accusations qui ne devraient pas faire partie de l'univers de ces enfants»



Deux ans de prison avec sursis et 6.000 euros de dommages et intérêts pour les victimes. C'est la peine décidée, ce mercredi matin par le tribunal correctionnel de Mamoudzou, contre un homme pour des attouchements sexuels sur deux petites filles.

Après avoir suspendu l'audience quelques minutes pour prendre connaissance du dossier, le président Sabatier et ses assesseurs faisaient face à la famille au grand complet, assise sur les bancs des parties civiles. La mère, ses deux anciens compagnons chacun père d'une des petites filles âgées de 9 et 11 ans également présentes.

Les faits remontent au mois de janvier à Ouangani. Lors d'une discussion avec son père, une des petites lui raconte que le prévenu, qui fut un temps le compagnon de la mère, a touché son sexe à travers ses vêtements et il l'a aussi fait à sa petite sœur.

Mais avec l'autre enfant, l'homme serait allé plus loin. Une nuit, il a enlevé les vêtements de la pe-

tit pour la caresser. Il aurait renouvelé ces gestes une deuxième fois.

La sincérité des enfants

Affolé, le père appelle dans un premier temps les pompiers avant de prévenir la gendarmerie, la procédure est lancée.

Les auditions s'enchaînent mais les enquêteurs sont prudents. Ils s'assurent d'abord que les témoignages des petites sont sincères. Les enfants expliquent les faits avec leurs mots, n'en rajoutent pas et restent constantes dans leurs déclarations. «Elles ne donnent pas l'impression de donner une version qu'on leur aurait demandé de réciter», précise le président Sabatier.

«Les déclarations avec leurs détails et leurs imprécisions sont celles de petites filles. Mais les choses qu'elles racontent ne devraient pas faire partie de l'univers d'enfants de cet âge», relève le procureur Garrigue.

Reste tout de même à confirmer qu'elles ne seraient pas manipulées par la famille pour une éventuelle vengeance. Les parents sont entendus et rien ne laisse supposer à un coup monté.

Le prévenu et ses stratégies de défense

Du côté du prévenu, en revanche, les récits et les stratégies de défense semblent nettement plus flous. Il dit d'abord n'avoir rien fait, puis qu'il a bien eu des gestes intimes mais... involontairement. On apprend qu'il parle bien le Français mais à la barre il maintient qu'il ne maîtrise que le Mahorais. Il affirme aux enquêteurs ne pas avoir d'enfant, finalement il en a bel et bien un... Autant d'éléments qui ne conduisent pas à accorder beaucoup de confiance à la parole de cet homme.

Panneau salle d'audience TGI Mamoudzou «Le cheminement et l'évolution des déclarations du prévenu sont classiques dans ce genre de dossier», indique le procureur. «Il change de stratégie au fur et à mesure que les éléments s'accumulent contre lui.»

Me Andjilani, qui assure la défense des petites victimes et de leur famille, ne va d'ailleurs pas en rajouter. La culpabilité de l'homme est acquise.

Alors que le procureur demandait 2 ans de prison dont un ferme, l'homme est donc finalement condamné à 2 ans de prison avec sursis. Il devra verser 2.000 euros de dommages et intérêts à chacune de ses victimes, 500 euros à chacun des 2 pères et à la mère ainsi que 500 euros de frais de justice.

RR

Aérien

Levée du préavis de grève chez Air Austral



Marie-José Malé, PDG d'Air Austral

La compagnie annonce la levée unilatérale du préavis de grève déposé le mercredi 23 juin dernier par l'UNSA AERIEN SNMSAC (Union des Syndicats Autonomes – Syndicat du Personnel Navigant Commercial – PNC) qui devait débuter le 2 juillet prochain.

Une bonne nouvelle alors que la situation s'était tendue : les deux parties avaient mutuellement déposé plainte, la compagnie pour préavis illégal, le personnel pour entrave à l'exercice du droit syndical.

« Les dernières discussions entre les deux parties, se sont déroulées de façon sereine sur les bases d'un dialogue retrouvé », indique la direction d'Air Austral dans un communiqué, « une attitude responsable de l'UNSA dans l'intérêt général de la compagnie et de tout son

personnel ».

Une série de rencontres et de réunions de travail sont programmées avec l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprise pour trouver les moyens de répondre à leurs attentes, « dans le respect de l'équité dans la distribution des avantages entre les différentes catégories du personnel et la poursuite de l'équilibre économique de la compagnie ». En cette période annoncée de départs en vacances, la nouvelle réjouit voyageurs et direction de la compagnie.

« J'appelle tout le personnel, employés, ouvriers, cadres et personnels navigants commerciaux et techniques, à exprimer une solidarité sans faille à l'égard d'Air Austral dont nous allons ensemble construire un bel avenir.», indique Marie Joseph Malé, PDG d'Air Austral.